



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



22122418

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

05 OCT. 2022

AU GREFFE

N° d'entreprise : 080 201 662

Nom

(en entier) : Résidence du Parc

(en abrégé) :

Forme légale : ASBL

Adresse complète du siège : Avenue des Sapins 27, 1390 Grez-Doiceau

Objet de l'acte : Allocation des procurations CHCO et COO

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 1 juillet 2022 montre que le Conseil d'Administration:

1. DECIDE à l'unanimité d'attribuer une procuration spéciale au Chief Human Capital Officer du groupe Armonea à représenter la société dans les matières suivantes :

- La rédaction et signature des contrats de travail individuel (à moins qu'un contrat de travail ne soit conclu pour un membre de ManCom, ce qui nécessite l'approbation de Corporate Europa) ;
- La rédaction et signature des règlements de travail ;
- La rédaction et signature de toutes les contrats avec les services RH et les services de payroll s'il sont au niveau stratégique ;
- La rédaction et signature des conventions collectives de travail et des protocoles;
- La rédaction et signature des lettres d'avertissement;
- La signature des procès-verbaux du comité d'entreprise, et en général de tous les accords ou comité d'entreprise (y compris s'ils sont liés à des statuts financiers, comme le maribel sociale) ;
- La rédaction et signature de tous documents sociaux et la correspondance en général avec les organes de droit social (l'inspection du travail, ONEM, ONSS,...)
- La rédaction de la politique stratégique "health and safety" et la signature de tout document ou correspondance s'y rapportant ;
- Représentation aux conférences sociales avec chaque syndicat ;
- Représentation du groupe Armonea devant les tribunaux (du travail) en cas de litige ;
- Signature des lettres de licenciement et autres documents, dont (mais pas limité à) des situations de licenciement pour motif grave;
- La rédaction et signature des accords individuels avec des employées

2. DECIDE à l'unanimité d'attribuer une procuration spéciale au Chief Operating Officer een bijzondere volmacht te verlenen aan de Chief Operating Officer du groupe Armonea à représenter la société dans les matières suivantes :

- La rédaction et signatures des contrats d'un montant inférieur ou égal à EURO;
- La signature Capital Expenditures d'un montant inférieur ou égal à 500.000 EURO;
- La rédaction et signature des conventions collectives de travail et des protocoles;
- La rédaction et signature des lettres d'avertissement;
- Signature des lettres de licenciement et autres documents, dont (mais pas limité à) des situations de licenciement pour motif grave;
- La rédaction et signature des documents stratégique et correspondance au SPF Santé Public, Agentschap Zorg en Gezondheid, INAMI et Iriscare.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/10/2022 - Annexes du Moniteur belge